[](https://www.kla.tv/23752)

L'OMS sous la loupe : irrégularités et conflits d'intérêts

**Le 28 mai 2022, l'« Alliance pour la justice et la démocratie » a organisé une conférence de presse intitulée « La démocratie menacée par la centralisation du pouvoir de l'OMS ». Des avocats et avocates ont expliqué de manière saisissante l'évolution de l'OMS dans leur pays. Les objectifs de l'OMS sont-ils complémentaires à la souveraineté individuelle des peuples ? Quelle est l'influence de l'industrie pharmaceutique, des banques ainsi que des fondations sur l'OMS ? Y a-t-il une personne clé ? Écoutez vous-même !23645**

Le samedi 29 mai, l'« Alliance pour la justice et la démocratie » nouvellement créée, a organisé une conférence de presse au Club de la presse de Genève intitulée « La démocratie menacée par la centralisation du pouvoir de l'OMS ».  
L'« Alliance internationale pour la justice et la démocratie » est un groupe d'experts juridiques internationaux qui se sont réunis suite à des inquiétudes concernant la détérioration des droits de l'homme et des procédures démocratiques. L'objectif est de mettre un terme aux efforts de l'OMS pour pousuivre sa propre monopolisation du pouvoir. L'enquête doit permettre une transparence totale sur toutes les questions juridiques. Car les objectifs de l'OMS sont en contradiction avec la souveraineté nationale et individuelle des peuples.  
Ci-dessous, des avocats et avocates expliquent l'évolution de l'OMS dans leurs pays et les ambiguïtés actuelles en matière de sécurité juridique, en ce qui concerne la « santé » parmi les mesures proclamées par l'OMS.  
Diane Protat, avocate française, parle de la France dans sa déclaration.  
Bien que l'OMS n'émette que des recommandations, celles-ci sont reprises et appliquées telles quelles. Cela est illégal, car elles n'ont pas été décidées avec la participation des organes démocratiques. Comme les recommandations de l'OMS s'appuient sur des rapports d'experts et que ces rapports d'experts ne peuvent pas être contestés devant les tribunaux, il n'existe pas de voie de recours judiciaire à ce sujet en France.  
En France, il existe un mouvement de femmes qui, après avoir reçu un vaccin contre le Covid-19, se demandent : « Où sont mes règles ? » Environ 15 000 femmes sont concernées et n'ont plus leurs règles depuis longtemps. L'OMS n'a pas encore réagi à ces messages.  
L'Agence européenne des médicaments (EMA), qui est responsable de l'évaluation et de la surveillance des médicaments, ne réagit pas non plus.  
Shabnam Palesa Mohamed, la représentante juridique de la coalition de souveraineté afro-asiatique, parle au nom de l'Asie et de l'Afrique.  
Elle voit des conflits d'intérêts au sein de l'architecture de l'OMS. Les propositions de modification controversées des règles sanitaires 2005 ont été faites sans qu'il y ait eu de participation publique des pays ; selon elle, c'est inacceptable.  
Il y a des modifications dans la définition d'une pandémie ainsi que dans les observations et les analyses. Il s'agit d'une centralisation de l'OMS, des partenariats avec le FEM et des investisseurs influents dans les mesures de centralisation et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'OMS et l'ONU ne sont pas construites de manière démocratique, mais sur un monopole de corruption. Les pays se retournent désormais contre l'OMS en raison de ses conflits d'intérêts.  
Shabnam Palesa Mohamed met en évidence les principaux conflits d'intérêts.  
1) L'OMS est principalement financée par des fonds et des acteurs privés : le GAVI, la Fondation Bill & Melinda Gates et le Wellcome Trust. Ces organisations sont étroitement liées à BlackRock, gestionnaire de fortune américain, le plus grand au monde.  
2) L'OMS reçoit des contributions directes des grandes entreprises pharmaceutiques comme Johnson & Johnson ou Pfizer.  
3) Les fabricants de vaccins ont été exemptés par l'OMS du paiement de dommages et intérêts en cas de dommages causés par des vaccins défectueux.  
4) L'OMS a conclu des partenariats à long terme avec l'industrie des vaccins et les grandes banques comme J.P. Morgan, qui se sont engagées à financer l'industrie pharmaceutique.  
5) Pour le plan mondial de vaccination, l'OMS a mis en place un comité directeur composé de la Fondation Bill & Melinda Gates, de GAVI, de l'Alliance du vaccin et de l'OMS elle-même. Toutes ces organisations ont investi dans l'industrie des vaccins et en tirent profit.  
6) Parmi les bailleurs de fonds de l'OMS figurent également des investisseurs qui possèdent des brevets ou des parts dans des produits issus de la technologie de fabrication des vaccins.  
7) Tedros Ghebreyesus, le directeur général de l'OMS, a été accusé par la population de l'Éthiopie, son pays, de mauvaise gestion d'Ebola, d'abus de pouvoir et de soutien à la guerre civile. L'accusation n'a toutefois pas abouti et rien n'a été fait.  
L'avocat suisse Philipp Kruse se penche sur la question :  
Quelles compétences supplémentaires l'OMS s'octroierait-elle ?  
Ces modifications permettraient à l'OMS de déclarer une urgence en matière de santé publique sans que les gouvernements des États nationaux aient leur mot à dire. L'OMS obtiendrait le pouvoir d'instaurer des systèmes de surveillance, des mesures de soumission et de consentement et la mise en œuvre de réponses médicales à l'échelle mondiale, ce qui porte atteinte aux droits inaliénables des individus et à la souveraineté des nations. Cela éliminerait à la fois la transparence et la responsabilité, puisque l'OMS est immunisée contre toute forme de procédure judiciaire.  
Phillip Kruse demande de sérieuses études sur l'efficacité des mesures adoptées par l'OMS en 2020 et 2021, afin de vérifier si elles en valaient la peine. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent. L'exemple de l'Inde montre l'importance de l'obligation de rendre des comptes et de l'applicabilité de mesures douteuses.  
Dipali Ojha, avocate en Inde, raconte :  
La Cour suprême indienne a invalidé toutes les dispositions relatives à la vaccination et a introduit le droit fondamental pour toute personne de refuser une vaccination. La Cour a ordonné au gouvernement d'enregistrer les dommages causés par les vaccins et de les rendre accessibles à tous les Indiens. Le tribunal a demandé au gouvernement de fournir les données relatives aux essais de vaccins sur les enfants en Inde, illustrant ainsi la manière dont le gouvernement a agi illégalement en ne respectant pas la loi.  
A la fin de la conférence de presse, l'avocat suisse Philipp Kruse a résumé ce qu'il avait déjà entendu. Il s'agit d'un appel à l'action, adressé en premier lieu aux avocats pour qu'ils protègent les droits et la santé des personnes ainsi que la démocratie. Les responsables de l'OMS et les responsables politiques doivent être tenus pour responsables.   
Regardez maintenant l’essentiel du résumé de Philipp Kruse, qui dure cinq minutes :  
Bien, nous devons conclure ; nous avons déjà utilisé plus de temps que nous n'en avions, nous devons terminer maintenant. Je voudrais commencer par là, ce que nous avons entendu jusqu'à présent, si nous le résumons, c'est un appel à l'action. Nous sommes tous appelés à agir. En premier lieu, nous, en tant qu'avocats, nous devons protéger les droits des personnes, nous devons protéger la santé des personnes, nous devons protéger la démocratie et surtout, il est de notre devoir de protéger la légalité, car c'est la base de notre existence pacifique dans notre société et c'est pourquoi je dois m'adresser aux avocats qui ne se sont pas encore engagés dans cette lutte pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme. S'il vous plaît, venez vers nous, Lesley a été très claire à ce sujet, merci pour cette initiative Lesley. Je voudrais revenir sur le site worldfreedomdeclarationdot.org. Très important que nous ayons cela, nous avons affaire à des fonctionnaires non élus, non élus, qui ne peuvent pas être tenus responsables de ce qu'ils font, et nous ne sommes pas prêts à renoncer à nos droits. Nous ne sommes pas prêts à renoncer à notre souveraineté. C'était la réunion de lancement officielle aujourd'hui, nous avons fait une alliance ouverte, alliance internationale pour la justice et la démocratie. Il y a beaucoup plus de gens avec qui nous voudrions travailler et je pense que la direction que nous devons prendre est d'entrer en contact direct avec les responsables. Nous devons être en contact direct avec les responsables de l'OMS et avec les responsables politiques de nos pays, nous devons les confronter avec les informations et nos priorités, parce que, comme l'a dit Lesley, nous devons leur demander de rendre des comptes dans les différents domaines et je pense que nous devons d'abord soulever les questions importantes auxquelles ils nous doivent des réponses, que ce soit dans le domaine des aspects financiers, de la participation financière, de la direction de l'OMS (et cela inclut des contrats avec les entreprises pharmaceutiques) et les intérêts économiques impliqués, et ensuite nous devons poser des exigences claires.  
Tout d'abord, un rappel à tous les standards universels de contrôle de qualité pour lancer des enquêtes indépendantes sur la qualité des mesures ou des recommandations de l'OMS, en particulier en ce qui concerne l'OMS, les tests PCR et les soi-disant vaccins. Nous devons également faire un gros travail d'information du public sur ses droits et sur ce qu'il peut faire. Un exemple est la déclaration de liberté que Lesley a lancée, et en tant qu'avocats, nous devons également continuer à travailler au niveau national et à déposer nos plaintes pour remettre en question les tests faux et criminels. Il n'y a pas d'autre mot. Ce test est la base de tout le mal qui s'est produit ici. Nous savons que ce test ne peut pas être utilisé comme preuve d'une maladie et beaucoup d'entre nous le font. Travailler intensivement à l'application de la loi dans ces domaines en ce qui concerne les substances Rna. Cela nous permettra également d'attirer l'attention du public et de rendre nos plaintes publiques et de les faire connaître dans les médias afin de créer une pression. Je partage le point de vue de Shutnam, notre collègue en Afrique du Sud. Nous devons veiller à ce que nos hommes politiques, s'ils ne poursuivent pas et ne défendent pas les intérêts de leur propre population, qui sont garantis par nos constitutions, soient démis de leurs fonctions. C'est une chose à laquelle nous devons absolument réfléchir et nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des politiciens qui servent de marionnettes à l'industrie pharmaceutique. Je voudrais encore une fois préciser que nous n'en sommes qu'au début de cette alliance. Je me réjouis de travailler avec mes collègues aux États-Unis, en Inde, en Afrique du Sud et en Europe, et j'espère que beaucoup d'autres nous rejoindront pour nous soutenir. Merci beaucoup et maintenant je vous laisse la parole, Catherine.

**de Angelika**

**Sources:**

<https://hallmack.de/pressekonferenz-der-internationalen-allianz-fuer-gerechtigkeit-und-demokratie-presseclub-genf/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.